

<https://www.fenvac.org/proces-des-attentats-a-bruxelles-5206>



**PROCES DES ATTENTATS A
BRUXELLES : DES TRACES
ADN DE TOUS LES ACCUSES,
SAUF SALAH ABDESLAM,
RETROUVEES DANS LA
PLANQUE RUE MAX ROOS A
SCHAERBEEK**

- Revue de presse -

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

L'analyse de différentes traces ADN et dactyloscopiques dans la planque de la rue Max Roos à Schaerbeek ont permis d'identifier « avec une probabilité proche de la certitude » tous les accusés, sauf Salah Abdeslam.

Le labo n'a pu pénétrer dans l'appartement que peu après 23h le jour des attentats, après que la DSU (unités spéciales de la police fédérale) et le SEDEE (Service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs) ont pu sécuriser l'habitation.

Entre-temps, plusieurs pièces ont déjà été remises au labo : un GSM Nokia trouvé plus tôt dans la chambre à coucher et des boîtes de GSM vides. Sur ces pièces, l'exploitation ADN et la recherche de traces papillaires ne donnent rien, mais il en va autrement pour l'analyse des deux cartons de poubelle Brabantia trouvés dans la rue. L'un d'entre eux contient des mouchoirs usagés. L'analyse ADN de ceux-ci permet de mettre en évidence les profils d'Ibrahim El Bakraoui et Najim Laachraoui. L'analyse d'un gobelet en plastique fait ressortir celui d'Ali El Haddad Asufi. La recherche de traces papillaires sur une boîte de boulons vides retrouvée dans la première poubelle fait ressortir le profil d'Osama Krayem.

Un GSM, retrouvé sonnant vers 20h dans le salon, est également analysé et son exploitation ADN met en évidence les profils de Najim Laachraoui et Ibrahim El Bakraoui, a expliqué Patrick Delmoitiez.

Vidéo de la perquisition.

Une vidéo de la perquisition de l'appartement, filmée par le labo d'Anvers venu en renfort, a ensuite été diffusée à la cour. La visite en images de l'habitation permet de remarquer, entre autres, des bacs contenant du TATP, une vingtaine de bidons d'acétone, des emballages divers, deux autres sacs de voyage à roulettes comme ceux utilisés par les kamikazes à Zaventem, des boulons, des gants de cuisine, des lunettes de protection, deux drapeaux du groupe terroriste Etat islamique, des petits radiateurs probablement utilisés pour faire sécher le TATP mais aussi du flamigel et des emballages de pansements et sparadraps.

L'ensemble des objets sur lesquels des traces ont été retrouvées a ensuite été passé en revue devant la cour. Dans l'entrée de l'appartement, les agents ont trouvé un sac Zeeman bleu contenant une carabine démontée, sur laquelle ont été retrouvées des traces de Mohamed Abrini, de Najim Laachraoui ainsi que d'un certain Ahmad Al Mohammad, l'un des kamikazes du stade de France à Paris. Sur l'étagère à côté de la porte d'entrée, un exemplaire du livre « Congo : une histoire » de David Van Reybrouck, présentant également les empreintes de Najim Laachraoui. Dans un sac poubelle, on trouve par ailleurs des cheveux d'Osama Krayem et de Mohammed Abrini sur une brosse ; un mouchoir usagé attribué à Khalid El Bakraoui ; ainsi qu'un coton-tige utilisé par Hervé Bayingana Muhirwa.

Fausse identité.

Dans le séjour se trouvait notamment une perruque ainsi qu'une carte d'identité au nom de Miguel Dos Santos, le nom de couverture d'Ibrahim El Bakraoui pour louer l'appartement. Un peu plus loin, un petit sachet en plastique correspond à des traces découvertes à la suite de la fusillade rue du Dries à Forest le 15 mars.

Dans la cuisine sont découverts des masques, des seringues et de nombreux glaçons dans le congélateur, utilisés dans le processus de fabrication du TATP. Sur une fourchette, des traces ADN de Najim Laachraoui. Dans la poubelle, un noyau de datte et un gobelet sont attribués à Bilal El Makhoukhi.

Dans la chambre, les agents trouvent de l'acétone et de l'acide sulfurique dans les bidons ainsi qu'une perceuse, des

boulons... Des traces d'Osama Krayem et de Mohamed Abrini sont retrouvées sur du matériel de boxe.

En tout, 489 pièces ou groupes de pièces à conviction ont été saisies. 299 traces ADN et dactyloscopiques ont été analysées, dont 174 analyses ADN. 15 pièces à conviction ont été saisies à titre conservatoire (par exemple : des boulons). 22 traces papillaires ont été découvertes sur les lieux et 81 relevées sur les pièces à conviction.

Article rédigé par Belga et publié sur le site Sudinfo.be